



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président

Président délégué de Régions de France

Monsieur Jacques WITKOWSKI
Préfet de la région Provence-Alpes-
Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Préfet de la Zone Défense et de
sécurité Sud
Place Félix Baret
13259 MARSEILLE Cedex 06

RM/YL/MV

Marseille, le 11 JUIN 2026

Monsieur le préfet,

Le ministère chargé de l'Énergie vient d'annoncer l'ouverture de l'instruction de la demande de Déclaration d'utilité publique relative au projet de ligne Très Haute Tension 400 000 volts. Ce projet suscite de nombreuses craintes. Il faut éviter de tomber dans la caricature des partisans contre les opposants ; cela serait la pire des situations.

Nous sommes face à deux ambitions construites il y a plus de cinquante ans. Elles ne doivent pas être mise en opposition.

D'un côté, la Camargue, la Crau et son Parc naturel régional qui constituent un patrimoine naturel exceptionnel, reconnu bien au-delà de nos frontières.

Ses roubines, sa biodiversité, ses traditions, ses rizières, sa faune sauvage, : ces atouts environnementaux et culturels ne peuvent pas être remis en cause. Les habitants de ce territoire ont façonné, par leur travail et leur histoire, un équilibre exigeant entre préservation de la biodiversité et développement des activités humaines.

De la même manière, la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône s'est imposée comme un moteur économique majeur, créateur d'emplois et de richesses.

Son port international, ses industries, son potentiel de développement, sa localisation stratégique, rendent cette zone unique en Europe.

En tant que chef de file du développement économique et de l'aménagement du territoire, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est particulièrement attentive à ce savant équilibre dosé et mesuré qui doit perdurer.

Nous partageons pleinement l'ambition du Président de la République de faire de cette zone industrielle le pôle européen de l'industrie décarbonée. Toutefois, une telle ambition ne saurait se traduire par la seule réalisation d'infrastructures énergétiques, sans vision d'ensemble ni garanties pour les populations concernées.

.../...

Hôtel de Région
27, place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20
téléphone 04 91 57 50 57 – télécopie 04 91 57 51 51

Outre les besoins en électricité, ce sont des besoins en eau et en dessertes routières qui sont nécessaires :

- Le projet Provence Bleue adossé à l'ouverture du tunnel du Rove avance bien et pourrait répondre à l'enjeu de la ressource en eau dans cette zone
- En ce qui concerne les équipements de proximité, le travail est en cours avec le projet partenarial d'aménagement qui structure les projets d'aménagements routiers, la gestion des risques industriels, les besoins en logement.
- En ce qui concerne l'électricité, il faut trouver une solution d'équilibre avec une définition claire des besoins en électricité assortie d'un calendrier précis des projets industriels.

Est-ce que la ligne THT 400 000 volts est la meilleure solution au regard de ces besoins ? Est-ce qu'une solution de deux lignes 225 000 volts, avec quel tracé, quels tronçons enterrés est crédible ?

L'idée d'un mini réacteur nucléaire est aussi à étudier à plus long terme dans la continuité des discussions avec le Président de la République.

À ce jour, les réponses n'ont pas été apportées. Dans ces conditions, la ligne Très Haute Tension projetée ne répond pas à la problématique globale et ne peut constituer, à elle seule, un préalable acceptable au développement du territoire.

Aux côtés de la Présidente du Parc naturel régional de Camargue, j'ai réuni les maires concernés par le tracé envisagé. Tous ont exprimé la même conviction : accélérer la décarbonation de notre industrie ne peut signifier sacrifier un territoire dont la préservation constitue depuis cinquante ans une réussite collective exemplaire. Ces deux ambitions doivent être menées de concert.

De plus, la précédente charte du Parc naturel régional de Camargue précisait que le territoire n'avait pas vocation à accueillir des infrastructures lourdes de transport d'énergie. La nouvelle charte spécifiera les mêmes règles.

La région, le département, la métropole, les communes concernés, le parc sont prêts à prendre leur part de l'effort national.

Nous nous y inscrivons tous avec détermination. Mais aucun d'entre nous n'acceptera une logique de passage en force. Les recours et les oppositions qui s'annoncent témoignent de l'ampleur de l'inquiétude suscitée par ce projet. Le passage en force entrainera un blocage irrémédiable.

Il est possible de construire une solution partagée, respectueuse à la fois des impératifs de réindustrialisation, de décarbonation et de préservation des patrimoines naturels exceptionnels qui font la richesse de notre région.

Il est surtout nécessaire de ne pas rentrer dans un débat binaire pour ou contre qui serait mortifère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Bien Cordialement



Renaud MUSELIER